

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

## Mise en contexte

Très chers membres, votre conseil d'administration est heureux de vous annoncer la mise en place d'un petit « journal » d'information à l'attention des membres de la Zec Ménokéosawin, l'Info-Méno. Ainsi, à quelques reprises au cours de l'année, nous enverrons à l'ensemble des membres une publication par courriel contenant les nouvelles les plus récentes et les plus pertinentes pour vous tenir tous informés de l'évolution des activités sur le territoire. Voici donc la première édition de ce petit journal, avec quelques articles triés sur le volet. Vos commentaires constructifs sont les bienvenus. Bonne lecture.

## L'ensemencement dépôt/retrait (Put and take)

Plusieurs personnes nous ont posé des questions sur notre exercice d'ensemencement.

Premièrement, il est important de mentionner que ce n'est pas réalisé de façon aléatoire. Les recommandations en termes du nombre et de la taille du poisson ainsi que la période dans l'année où l'ensemencement doit être réalisé nous sont fournies par la biologiste responsable au ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP). À titre d'exemple, les paramètres suivants font partie de l'équation :

- \*Le nombre de pêcheurs approximatif qui pratiquera sur le plan d'eau désigné.
- \*La superficie totale de la zone comprise entre 0 et 10 mètres de profondeur.
- \*La compétition présente dans le lac, exemple les cyprins, meuniers, etc.
- \*La qualité de l'eau, la température, dont la capacité du lac à générer des eaux froides en juillet via ses affluents.

En plus de cela, l'expérience et la connaissance des utilisateurs constituent des données essentielles et, trop souvent, elles ne sont pas accessibles. Les déclarations de vos captures et jours de pêche constituent un élément essentiel qui contribue à bien documenter le dossier.

Nous vous remercions aussi de partager avec nous vos connaissances; sans être toujours scientifiques, vos observations sont d'une très grande importance!

## Enregistrement chez nos mandataires

Des membres nous ont demandé des explications concernant l'arrêt du service à la COOP du Lac-Édouard.

Au printemps dernier, lors du processus de renouvellement de notre entente avec nos mandataires; Pronature Gauvin à La Tuque et COOP de solidarité de Lac-Édouard, la COOP nous a demandé une majoration d'environ 40 % de ses tarifs.

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

De plus, selon leur proposition, l'enregistrement aurait dû se faire, advenant une reconduction de l'entente, par les membres eux-mêmes, via un coin d'auto-enregistrement qui aurait été aménagé à cette fin. La COOP s'engageait seulement à réaliser la perception monétaire. Aussi, on nous demandait de leur fournir un ordinateur branché à notre réseau...

Ces ententes signées sont de la même nature depuis des années et suivent généralement les augmentations liées au coût de la vie. Cette proposition de la COOP était, à notre avis, bien difficile à justifier auprès de nos membres.

De plus, étant donné que cette demande comportait une dépense substantielle que nous n'avons pas validée auprès de nos membres, nous avons demandé aux administrateurs de la COOP de solidarité de Lac-Édouard de mettre en pause, pour l'année 2021, notre partenariat.

Bien sûr, il faut prendre en considération que la pandémie (COVID-19) crée des conditions difficiles, autant pour notre organisation que pour la COOP.

Aussi, depuis l'année dernière, nous sommes en processus d'implantation du système MANISOFT (qui sera rendu disponible très bientôt), ce qui venait augmenter les efforts déployés pour l'accès aux services d'enregistrement de notre ZEC et leurs coûts afférents.

Ainsi, votre conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter, comme le réclamait la COOP, le budget affecté à cette dépense, déjà prévue au budget adopté par les membres lors de la dernière AGA. Cette augmentation soudaine venait compromettre des projets courants d'ensemencement (par exemple, le lac Sunset), de réfection de chemins, de réfection du poste d'accueil, etc. À l'évidence, les sommes d'argent affectées à une augmentation injustifiée liée à un service ne sont plus disponibles pour d'autres services.

Notons par ailleurs que pour faciliter l'accès à nos membres, un poste d'auto-enregistrement a été mis en place à l'entrée numéro 4 et pour les gens qui doivent payer certains services, la perception par téléphone (virement Interac) est disponible en appelant au poste d'accueil, soit en composant le 819-840-3758. Nous espérons avoir agi au bénéfice de tous et toutes.

## **Visite des biologistes du MFFP**

Cette année (semaines du 31 mai et 7 juin 2021), nous avons eu la visite des responsables de l'aménagement de la faune du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP).

Ces derniers sont venus vérifier l'état des aménagements déjà réalisés et regarder pour des aménagements futurs. M. Dany Laquerre les a accompagnés durant deux jours afin

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

d'être en mesure d'assurer le truchement entre les officiers du MFFP et les membres de la ZEC.

Évidemment, le rapport (à venir) va nous être d'une très grande utilité. Il va nous servir à mieux orienter nos interventions afin de protéger et/ou d'aménager notre ressource halieutique (relatif à la pêche). Déjà des actions concrètes sont déployées, par exemple la réfection d'un seuil, soit un obstacle à la montaison du poisson.

Cependant, votre rôle au sein de notre organisation est d'une importance capitale. Votre connaissance du territoire est un atout majeur dans la prise de décision. Pour cette raison, nous solliciterons votre participation à des sondages.

Dans un premier temps, nous devons définir les règlements particuliers de pêche applicables sur notre territoire, exercice réalisé tous les 2 ans. Nous aurons sûrement des décisions à prendre pour la réalisation de certains projets d'aménagement faunique.

Nous vous invitons à participer. Personne ne détient la réponse, mais avec la mosaïque de nos opinions nous serons en mesure de prendre des décisions optimales. Nous vous remercions à l'avance pour votre implication.

## **Travaux de réfection du barrage Lac Armand**

Le MFFP a procédé à la réfection du barrage du lac Armand. Les biologistes du MFFP se sont assurés que les travaux soient réalisés en assurant la protection de la faune halieutique.

## **Sites d'extraction de substances minérales de surface**

Depuis deux ans, nous avons partagé notre territoire avec des entreprises forestières.

En plus des opérations de récolte de la matière ligneuse et de construction de chemins multi-usages, ces dernières ont opéré des sites d'extraction de substances minérales de surface.

Certains membres nous ont questionnés à ce sujet.

Ces baux sont émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ville de La Tuque et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (dans le cas des opérations de récoltes de la matière ligneuse). Ces organisations jouent un rôle important dans l'administration de ces sites.

Nous pouvons résumer la norme comme suit.

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

Premièrement, l'entreprise doit détenir un bail. Lors de l'ouverture du site, elle doit conserver le sol humique afin de l'utiliser lors de sa fermeture. Le droit annuel peut être reconduit au besoin.

À la fin de l'utilisation, la firme détentrice du bail a un an pour fermer le site. Présentement, nous avons 20 baux actifs sur notre territoire et historiquement, nous dénombrons 174 sites. Donc ce dossier n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît.

Évidemment, ces chiffres ne tiennent pas compte des déblais qui peuvent, légalement, être réalisés dans l'emprise des chemins, lors de leur construction ou réfection, principalement en lien avec les opérations forestières.

Seuls les détenteurs de baux sont autorisés à extraire des substances dans ces sites, ils ne sont pas ouverts à tous.

Présentement, nous sommes à localiser les sites ainsi que les détenteurs de droits. De cette manière, nous serons en mesure de nous assurer que les règles prescrites sont suivies.

## **Dérangement durant la période de chasse à l'orignal**

Durant la période de chasse à l'orignal, une règle s'applique concernant la sélection des chantiers forestiers pouvant continuer d'opérer. En voici le résumé :

**L'entente stipule** : pour l'ensemble des 11 ZECS de la Mauricie

- Un maximum de 6 chantiers de coupe, dont 1 BMMB (chantiers octroyés par enchère)
- Un maximum de 3 chantiers de construction de chemins

**Critères de sélection de chantiers** :

- Proximité (éloignement) avec les baux de villégiature
- Proximité (éloignement) des sites avec présence de chasseurs
- Proximité (éloignement) avec les chantiers opérés pendant la chasse en 2020
- Répartition des chantiers dans les ZECS de la Mauricie
- Balancement entre les 3 principales compagnies en Mauricie (Rémabec, Résolu et Forex-Langlois).

Source : Mme Chantal Moulin Vézina biologiste forestière ARGZM

**Bonne nouvelle** : Au moment d'écrire ces lignes, aucune opération n'est prévue durant la première semaine de chasse à l'orignal (armes à feu).

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

Notre position, comme administrateurs, est de refuser toutes opérations durant la première semaine de chasse à la carabine et de minimiser les impacts pour les autres semaines.

Nous tenons cependant à préciser que le ministère des Forêts de la Faune et de Parcs (MFFP) est celui qui a le dernier mot et sa décision est sans appel. Voilà pourquoi, année après année, nous avons la réponse finale à la dernière minute. À ce moment-là, notre rôle se résume à transmettre rapidement, aux usagers touchés, l'état de la situation.

Notre rôle ne se limite pas seulement aux opérations forestières. Nous sommes aussi en communication avec les responsables d'Hydro-Québec pour le dégagement des lignes de transport d'énergie, aussi, par exemple, avec les entreprises minières et les responsables des infrastructures du gouvernement. Pour bien des aspects de la gestion de notre territoire, aucune norme n'existe : seulement la bonne entente. Quelques fois, c'est plus facile que d'autres de faire entendre et respecter notre point de vue...

## **Mais qu'en est-il entre nous ?**

Année après année, nous avons des membres qui, par leurs activités sur le territoire, créent du dérangement pour les chasseurs.

Nous voulons souligner que **le code d'éthique de la chasse à l'original s'adresse à tous les membres, chasseurs ou pas**.

Donc, pour le plus grand respect de tous, nous vous demandons que, durant la période de chasse, vous vous assuriez de planifier des activités qui s'harmoniseront avec l'activité de la chasse à l'original, particulièrement en limitant le bruit et les déplacements.

Si nous travaillons pour interdire les opérations et la récolte forestière à cause du bruit et du transport, nous devrions appliquer ces règles à nous-mêmes.

Afin de sensibiliser les utilisateurs durant la période de chasse à l'original, nous avons produit un petit message de sensibilisation. Cette idée de message a été formulée par un membre. C'est d'ailleurs ce dernier, avec l'aide de notre responsable aux communications (Mme Carmen Harvey) qui a réalisé ledit message. Le voici.

Année après année, nous avons des membres qui, par leurs activités sur le territoire, créent du dérangement pour les chasseurs. Certains membres oublient de porter attention au code d'éthique en vigueur entre la mi-septembre et la fin d'octobre.

Tout membre ou usager de la ZEC, qu'il soit chasseur ou non, doit consulter et appliquer ce code, disponible sur le lien suivant : <https://zecmenokeosawin.reseauzec.com/activités/chasse>, comme mesure de bon voisinage et pour assurer le respect de tous les efforts déployés par les chasseurs pour préparer cette courte période, qu'on espère fructueuse.

# L'INFO-MÉNO

Édition du 30 septembre 2021

Donc, nous vous demandons que, durant la période de chasse, vous vous assuriez de planifier des activités qui s'harmoniseront avec l'activité de la chasse à l'original en limitant le bruit et les déplacements.

Aussi, nous vous demandons de limiter les déplacements de vos animaux de compagnies ainsi que les jappements des chiens.

## Opérations forestières

Les dispositions prévues aux différents règlements nous ont donné beaucoup d'espoirs quant à l'exploitation harmonieuse de la matière ligneuse. Cependant, l'application terrain est plus complexe qu'elle n'y paraît. Présentement, nous travaillons activement afin de faire respecter ces ententes. En parallèle, nous œuvrons pour que les problèmes reliés à l'application de ces règles soient signifiés aux responsables. Nous en sommes rendus au stade de faire appliquer des avis légaux de non-conformité ! Vos observations et votre aide dans ce dossier nous permettent d'approcher les instances du ministère avec une crédibilité sans faille. Merci de nous aider... Nous avons beaucoup de travail à faire, mais nous avons la conviction qu'ensemble nous trouverons la solution!

Travaux de remise en production et de reboisement. Nous avons aussi constaté que les travaux réalisés par REXFORÊT ne tenaient pas en considération nos demandes préopérations. Nous travaillons ce dossier.

## Sondage du MFFP (faune)

Les onze (11) ZECS de la Mauricie ont été choisies pour un projet pilote. Nous vous demandons de compléter le sondage organisé par le MFFP. Les résultats sont importants afin de bien cibler les actions qui seront mises de l'avant afin de protéger nos lacs et rivières.

Voir le message du ministère attaché au présent courriel de diffusion du journal.

Sinon, voici le lien qui décrit la problématique : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/methodes-prevention/>

Le lien vers le sondage :

[https://sondages.mffp.gouv.qc.ca/index.php/672895?lang=fr&\\_ga=2.21567293.78161373.1631903627-1282859457.1627303265](https://sondages.mffp.gouv.qc.ca/index.php/672895?lang=fr&_ga=2.21567293.78161373.1631903627-1282859457.1627303265)

\*\*\*

**Si vous avez des commentaires ou suggestions à formuler, s'il vous plaît, nous les transmettre via [info.menokeosawin@gmail.com](mailto:info.menokeosawin@gmail.com).**